Image not found or type unknown

Promesse de vente : non réalisation condit° suspensive (prêt)

Par **SABAS Joelle**, le **13/10/2018** à **23:15**

Bonsoir,

Le bénéficiaire d'une promesse de vente peut il s'exonérer de la réalisation de la condition suspensive d'obtention du prêt bancaire, en informant mon notaire qu'il s'est substitué une SCI familiale en cours de constitution et qu'en conséquence,il ne disposera pas de l'offre définitive de prêt pour la date butoir associée à la levée de l'option.

Merci pour vos réponses [smile3]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés